

CRÉATIONS CONTEMPORAINES AROUND DE LUSSAN

**Description de l'Exposition qui se tiendra à partir du 23 Juin 2012
au Château de Lussan pour présenter en avant-première
les oeuvres des artistes qui ponctueront en 2013
le parcours artistique emmenant les visiteurs
du Château de Lussan au Château de Fan.**

Une exposition se tiendra en plein air dans une cour attenante au Château. Elle présentera les propositions des différents projets proposés par les artistes intéressés par ce parcours sous forme de panneaux modulaires illustrant par des photos, dessins, croquis les intentions de l'artiste. Le choix des oeuvres sera fait par un jury réuni sous la responsabilité de l'association ÉTINCELLE et composé de:

Michel Gerber, Maire de Lussan.

Pierre Baey, artiste travaillant principalement le béton.

Adrien Caillard, chef d'entreprise d'un atelier de céramique.

François Confino, muséographe et scénographe, président du jury.

Bernard Ferrières, artiste plasticien.

Eric de Kermel, directeur de publication.

Pierre-Yves Renaud, président de l'Association Étincelle.

Gehhardt Sauerbrey, marcheur, philosophe.

L'appel à projets sera lancé le 10 février par l'association Étincelle et les inscriptions devront être retournées avant le 30 mars.

Critères de sélection.

Les critères de sélection, ne sont mentionnés qu'à titre indicatif. Ils ne constituent pas un cadre rigide. L'adéquation de l'oeuvre avec l'esprit général du projet demeurant un des critères fondamentaux.

1. Qualité esthétique et symbolique de l'oeuvre. Ce critère est bien entendu très subjectif, mais Lussan étant un lieu extrêmement fort, il est important de prendre en considération l'interaction qu'il manquera pas de se produire entre les oeuvres et le parcours. Il est donc fortement conseillé aux artistes intéressés par ce projet d'ensemble de se rendre sur place avant d'envoyer leur proposition.
2. Adéquation avec l'environnement Lussanais, l'histoire de Lussan, les liens avec des anecdotes locales. D'une manière générale, la référence à Lussan n'est pas une obligation, mais la présence d'oeuvres fortement référencées alternant avec d'autres d'expressions extrêmement libre pourra représenter un avantage certain pour le parcours.
3. Faisabilité du projet, durabilité, résistance éventuelle aux intempéries. Mais l'on peut bien entendu imaginer que la transformation de certaines oeuvres dans le temps peut représenter un point de vue intéressant.

4. **Proposition de localisation, relations avec l'emplacement :** Chaque artiste pourra proposer un lieu de prédilection pour la localisation de son oeuvre, mais s'agissant d'un parcours réunissant de très nombreuses expressions différentes, la Direction Artistique se réserve le droit de modifier les emplacements de certaines oeuvres, sauf si celles-ci sont liées de manière extrêmement spécifique à un lieu particulier.
5. **Originalité de la démarche:** le jury sera certainement très sensible à des démarches originales porteuses d'un pouvoir d'attraction supplémentaire pour les visiteurs.
6. **Interactivité des oeuvres avec le public.** Le jury sera également très sensible à l'aptitude de l'oeuvre à provoquer chez le promeneur des surprises, des étonnements, des questionnements.

D'une manière générale, le jury aura à coeur de faire la sélection des oeuvres en tenant compte de la cohérence de l'ensemble pour que le parcours offre simultanément une certaine homogénéité tout en conservant un choix éclectique.

Le jury se réunira autour du 12 et 13 avril, et les résultats communiqués aux artistes dans les cinq jours qui suivront.

Les artistes auront donc un peu plus de deux mois pour concrétiser la présentation de leur oeuvre en vue de l'exposition préalable de fin juin.

Présentation des Oeuvres.

Comme cela a été expliqué précédemment, les oeuvres seront présentées dans la cour du château de Lussan.

Les organisateurs auront installé préalablement à la présentation des oeuvres une grande maquette centrale, sous forme d'une bache imprimée, ou sous forme d'une maquette en trois dimensions, figurant l'ensemble du parcours en vue aérienne, depuis le village de Lussan proprement dit, jusqu'au Château de Fan.

Sur cette maquette, on pourra situer le positionnement des différentes oeuvres d'art à partir d'une numérotation claire.

À la périphérie de l'espace, on découvrira l'ensemble des projets proposés par les artistes sous forme de panneaux 80 x 120 cm. Ces panneaux (alu Dibond, PVC ou autre), seront directement imprimés à partir d'un fichier numérique au format PDF ou JPEG fourni par chaque artiste. Ces panneaux resteront la propriété de l'Association.

La description du projet se fera à travers de dessins, croquis, références à des oeuvres, photos de maquettes, et toutes autres formes d'expressions possibles dans ce cadre. Les artistes auront reçu préalablement un schéma graphique général pour intégrer toutes les informations nécessaires dans un souci d'équilibre entre les différentes présentations.

Un emplacement et un panneau seront réservés pour chacun.

Comme cela est précisé dans le formulaire ci-joint, rempli par l'artiste, les projets seront exposés à partir du 23 juin pour une durée d'un mois environ.

Pour l'installation des oeuvres dans le parcours « définitif », en 2013, les artistes pourront se faire aider par les organisateurs pour l'installation matérielle de leurs oeuvres.

L'artiste a le choix entre une donation à caractère définitif de son oeuvre et un prêt pour un minimum de trois ans.

Inauguration.

Une inauguration officielle aura lieu le 22 juin en fin de journée en présence de la presse ainsi que des responsables d'un nombre de nombreuses institutions, fondations et organisations à but lucratif ou non, pour assurer la promotion de la manifestation et pour réunir les apports de fonds nécessaires à l'accompagnement financier de l'installation du parcours définitif en 2013.